

Nouvelles révélations sur l'élément déclencheur du génocide rwandais

LEMONDE.FR avec AFP et Reuters | 10.01.12 | 20h04 • Mis à jour le 11.01.12 | 11h48



Le président du Rwanda, Paul Kagame.AFP/SIMON MAINA

Un rapport d'enquête, rendu public mardi 10 janvier, jette une lumière nouvelle sur les événements qui ont déclenché le génocide au Rwanda au cours duquel huit cent mille personnes ont été tuées, pour la plupart de l'ethnie tutsie. Commandé en 2010 par les juges antiterroristes Marc Trévidic et Nathalie Poux, ce rapport s'est appliqué à reconstituer les circonstances dans lesquelles l'avion qui transportait le président rwandais Juvénal Habyarimana a été abattu le 6 avril 1994, alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Kigali. Le dirigeant hutu venait de promettre d'appliquer l'accord de paix prévoyant le partage du pouvoir avec la rébellion tutsie, [rappelle un article du *Nouvel Observateur*](#).

Une première enquête menée à partir de 1998 par le juge Bruguière accréditait jusque-là la thèse d'une attaque menée par les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), un mouvement armé tutsi, dirigé par Paul Kagame, l'actuel président du Rwanda. En 2006, neuf mandats d'arrêt sont émis visant des proches de M. Kagame.

Or, selon le nouveau rapport présenté mardi, les missiles qui ont détruit l'appareil du président Habyarimana auraient été tirés du camp de Kanombe, tenu par les loyalistes hutus, et non par des Tutsis. Pour arriver à ces conclusions, le juge Trévidic s'est rendu sur place fin 2010, accompagné d'experts, spécialistes notamment des tirs de missile. Une initiative que n'avait pas prise le juge Bruguière.

"UNE JOURNÉE HISTORIQUE"

Réagissant à ce revirement de la justice française, M^e Bernard Maingaint, avocat des proches du président Paul Kagame, a évoqué *"une journée historique et très*

importante". "Nos clients, qui ont été injustement accusés et poursuivis pendant des années, se trouvent confortés dans leurs positions", a dit l'avocat. Un point de vue que ne partage pas M^e Jean-Yves Dupeux, avocat des enfants Habyarimana : "L'expertise ne peut désigner le camp hutu. Ce que dit l'expertise, c'est que, en l'état de leurs constatations, les tirs ne peuvent provenir du camp [de Paul Kagame]. Ça ne désigne pas pour autant le camp d'en face."

Le gouvernement rwandais a quant à lui salué un rapport qui *"rend justice à la position soutenue depuis longtemps par le Rwanda sur les circonstances entourant les événements de 1994"*, selon la ministre des affaires étrangères, Louise Mushikiwabo. *"Il est clair pour tous désormais que l'attentat contre l'avion était un coup d'Etat mené par des extrémistes hutus et leurs conseillers. (...) Avec cette vérité scientifique, les juges Trévidic et Poux ont fermé brutalement la porte à dix-sept ans de campagne de négation du génocide"*, a-t-elle estimé.

L'enquête menée par le juge Bruguière a longtemps empoisonné les relations entre la France et le Rwanda, Paul Kagame considérant que Paris tentait de lui imputer la responsabilité du génocide. La délivrance de mandats d'arrêt en 2006 contre son entourage proche avait même provoqué la rupture des relations diplomatiques entre Paris et Kigali, rétablies depuis. En déplacement au Rwanda en février 2010, Nicolas Sarkozy a reconnu des *"erreurs"* de la France, qui soutenait le régime Habyarimana, dont sont issus les génocidaires.